



Affiché du 6 novembre au 5 décembre 2025

Toutes interventions ou oppositions sont à signaler par écrit : Commune de St-Sulpice, Service de l'aménagement du territoire, case postale, 1025 St-Sulpice, d'ici au 5 décembre 2025.



Demande d'autorisation d'abattage

Afin que la demande soit prise en compte, ce formulaire doit être entièrement rempli de manière lisible et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité. La demande effectuée par un mandataire qualifié doit être accompagnée d'une procuration et d'une copie de votre pièce d'identité. Dans certains cas, la Municipalité se réserve le droit de demander des compléments d'information.

Propriétaire(s) nom/prénom : Laurence Lamberty

Adresse : Chemin de l'Ochettaz 22 Parcelle n° : 239

Tél : 076 391 98 99 Mail : laurence.lamberty@bluewin.ch

Nom de l'entreprise en charge des travaux : Armand Cachin Paysagiste Sàrl

Tél : 021 803 27 11 Mail : info@cachin-paysagiste.ch

A la demande il faut joindre, un plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par *numérotation l'emplacement du/des arbre(s) ainsi que des photos du/des arbres en question.

Désignation exacte du/de(s) arbre(s) faisant l'objet de la demande :						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence cm	Hauteur en mètres	Âge (ans)	Etat de santé
1	1	Pinus pinea	142 cm	6 m	~ 50	Santé = bon Mécanique = mauvais
2						
3						
4						

Pour rappel, l'article 14.6 RGATC (zone faible densité) mentionne "... un arbre majeur au moins doit être planté pour chaque tranche de 500 m² d'un bien-fonds bâti".

Motifs de la demande : Voir annexe : déclassement partiel du l'assèchement = inondation qui empire depuis 2 ans (clayage / bancage compliqué)

Plantation compensatoire : ☒ OUI Essence(s) proposée(s) : Soudes autumnales

☐ NON (Taxe compensatoire)

Lieu et date : St-Sulpice Signature du propriétaire : L. Lamberty

le 21.10.2025 Nom, prénom du signataire : LAMBERTY Laurence

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal sur la protection des arbres, de ses annexes, de la sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrNP) et son règlement.

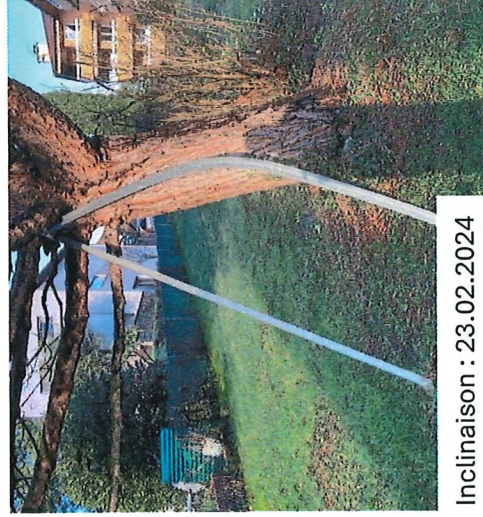
Il est à noter que le propriétaire est tenu par la loi de ne pas commencer ses travaux avant l'expiration du délai de recours, prolongé le cas échéant des fêtes judiciaires, l'autorisation d'abattage n'entrant en force qu'après cette échéance.

RESERVE AU SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Préavis du spécialiste en soin des arbres : ☒ positif ☐ négatif Expertise du : 3/11/2025

Mis à l'enquête : du 6/11/25 au 5/12/25

Contrôle de la plantation le :



Inclinaison : 23.02.2024



Inclinaison : 06.10.2025



Redressement (géotropique) partiel de la cime, signe d'une inclinaison accentuée depuis 2 ans (février 2024).
Décollement partiel de l'assiette racinaire.



Arbre à abattre :

Pinus pinea – Pin parasol, Ø 45 cm

Plantation compensatoire :

Sorbus aucuparia – Sorbier des
oiseleurs





Morges, le 3/11/2025

COMMUNE DE ST-SULPICE
à l'att. de Mme Ascension
Service Technique
Rue du Centre 60
1025 St-Sulpice

Constat parcelle 239
Ch de l'Ochettaz 28

Madame
Suite à notre visite sur place, voici notre rapport :

- ° Analyse visuelle VTA (visual tree assessment)
- ° Conclusions

Si vous avez des questions complémentaires, nous sommes à votre entière disposition.
Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Béguin Nicolas
Arboriste-conseils



Méthodes, techniques d'analyses

Il existe 3 étapes:

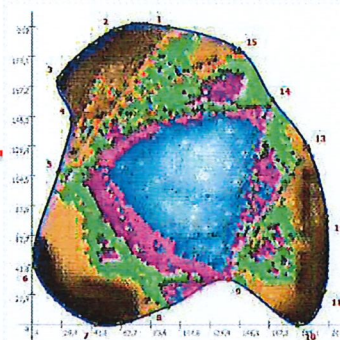
La première étant de trouver les symptômes externes des défauts internes : si l'arbre, la branche, le tronc présentent une fissure, une cavité... Le bois formera une quantité plus importante de matière à l'endroit subissant la charge. Donc, les bosses, renflements et écrasements d'écorces sont des signes extérieurs bien visibles.

La deuxième étape consiste après avoir découvert ces symptômes, à confirmer, à mesurer leur importance, en effectuant une inspection approfondie. Plusieurs techniques peuvent être utilisées : résistographie, tomographie, test de traction, si cela s'avère être nécessaire.

La troisième étape consiste après avoir mesuré l'importance des défauts, à décider selon des critères précis (qualité du bois, caractéristiques de l'espèce, type de champignon lignivore...) si un danger potentiel est réellement existant. Ceci afin d'éviter des ruptures de branches ou pire de l'arbre dans son entier.

TOMOGRAPHIE :

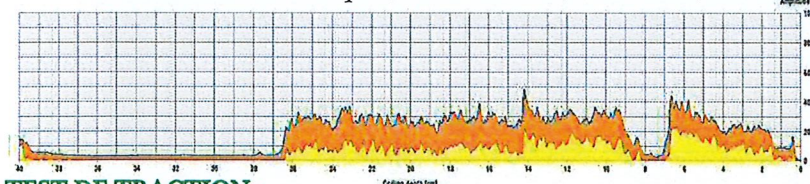
Il s'agit de faire un examen, qui effectue une coupe transversale de l'organe examiné : collet, tronc ou charpentières par le moyen d'ondes sonores. Ce qui nous donnera la densité du bois (donc sa résistance mécanique).



En brun-beige du bois sain
En vert du bois de transition
En violet du bois dégradé
En bleu du bois très dégradé
En bleu ciel cavité en formation

RESISTOGRAPHIE :

Etude de la résistance mécanique (densité du bois) d'un collet, d'un tronc ou de charpentières par perforation.



Présence d'une cavité à partir de 26cm

TEST DE TRACTION :

Il apporte une réponse à la résistance réelle de l'ancrage racinaire et aux éventuels défauts du tronc en cas de cavité.



La traction est exercée à l'aide d'un treuil (env. 1.5 T°).
Un dynamomètre contrôle en permanence les charges appliquées.

Pour étudier la résistance du tronc, un **élastomètre** mesure en microns (millièmes de mm) la déformation des fibres sous cette charge.
Pour étudier l'ancrage de l'arbre, un **inclinomètre** fixé au niveau du collet, mesure en centième de degrés l'inclinaison que prend le socle racinaire sous la traction.

Ces valeurs permettent ensuite de calculer par extrapolation, quelle serait la réaction de l'arbre si la charge d'un ouragan lui était appliquée. Soit, un vent de force 12 Beaufort (120km/h)



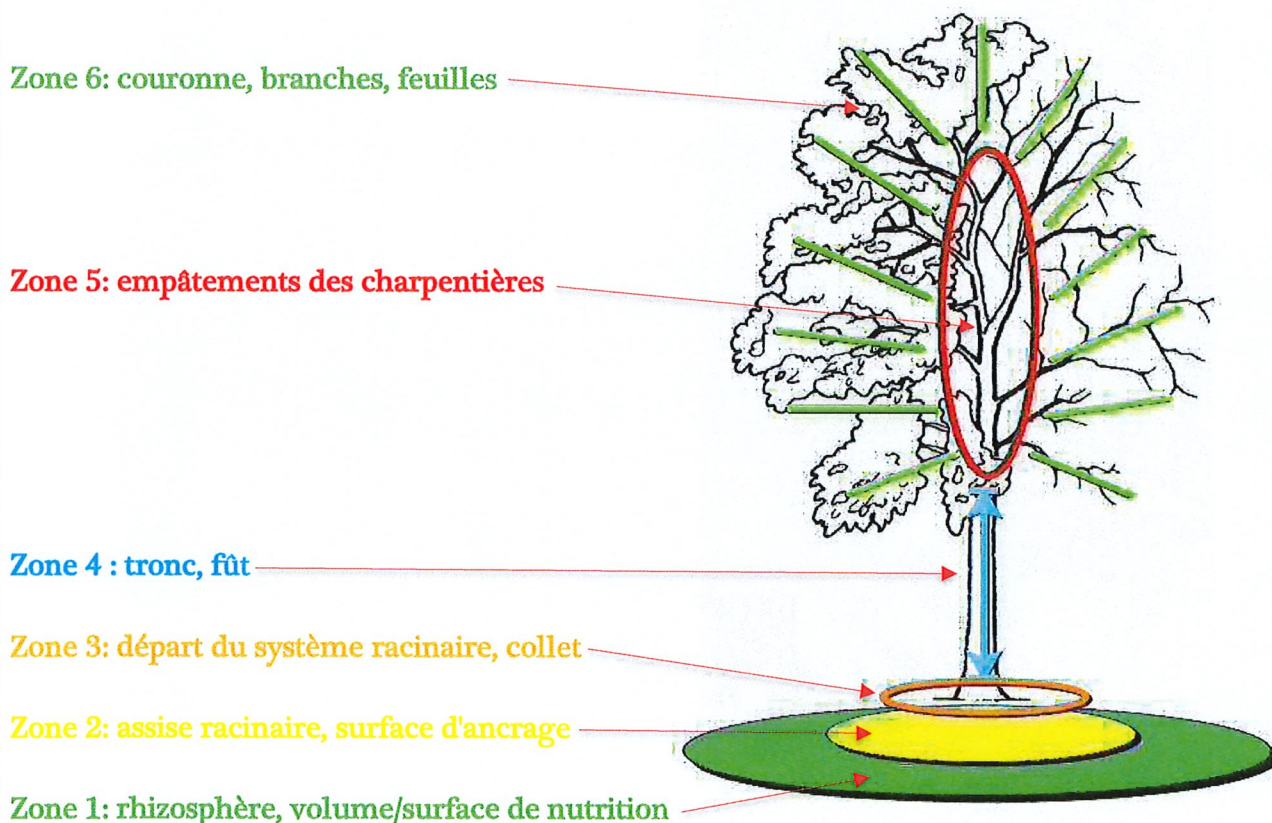
Zones d'observations

Méthode VTA (visual tree assessment - analyse visuelle des arbres)

La méthode VTA est une méthode reconnue à l'échelle internationale pour l'inspection des arbres. Cette méthode permet l'analyse du langage du corps et de la mécanique des arbres. Les symptômes et défauts externes sont identifiés et inspectés. Les dégâts internes sont analysés et évalués afin de mesurer les risques de rupture. De cette analyse découleront des investigations plus approfondies si nécessaire afin d'aboutir à une conclusion impartiale. S'en suivra une recommandation de soins ou l'éventuel abattage de l'arbre afin de minimiser les risques pour les cibles potentielles.

Réf : Prof. Dr. Claus Mattheck

Les zones étudiées sont décomposées de la façon suivante :





Définition des symboles (terminologie).

Etat physiologique:

Fonctionnement interne de l'arbre.

Expl: arbre présentant une densité, un coloris de feuillage typique ou non de l'espèce.

Arbre montrant des signes de stress hydrique, dépérissement de couronne...

Fait suite à des modifications de l'environnement proche de l'arbre.

Ce dysfonctionnement peut être temporaire ou définitif, suivant la nature des facteurs stressants.

Etat mécanique:

Faiblesse interne/externe de la structure de l'arbre.

Expl: collet, tronc, charpentières...) avec ou sans défauts, blessures avec cavités, champignons lignivores, gros bois mort, branches suspendues, fourches à écorces incluses... sont des éléments qui peuvent diminuer fortement la sécurité:

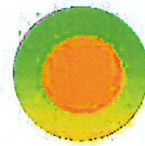
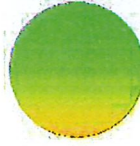
Risques de ruptures partielles ou complètes de l'arbre. Danger pour des personnes, des biens.

Feuillus:

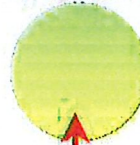
état physiologique correct



état physiologique affaibli



état physiologique très affaibli



pas de risque mécanique

risque mineur

risque majeur

danger immédiat

Conifères / Symboles:



Arboristes-conseils Sàrl, cp 68, Morges 1

+41 076 331 67 31 – www.arboristes.ch - info@arboristes.ch

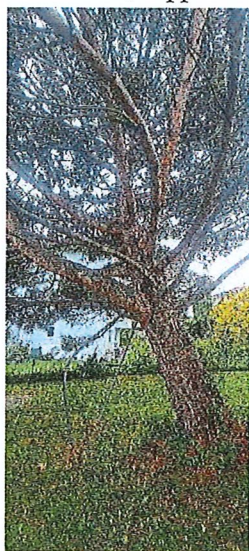
Rapport d'analyse visuelle VTA (visual tree assessment)

Mandataire / Client :	Commune de St Sulpice, Mme Ascension
Date:	27/10/25
Essence:	Pin parasol <i>Pinus pinea</i> circonf. 142cm
Lieu:	Ch de l'Ochettaz 28, parcelle 239

Analyse physiologique et mécanique



Cèdre : gîte marquée du fût en direction au SE, support métallique fortement déformé, houppier excentré très dense



Très faible hauteur du houppier, branches empêchant le passage de la servitude le long de la parcelle



assise racinaire déformée au NO

Rien à signaler R.A.S.	Arbre à entretenir	Arbre à sécuriser	Arbre dangereux
------------------------	--------------------	-------------------	-----------------

Conclusions : fortes tensions sur l'ancrage dues à la surcharge du houppier au SE. La gîte continuera de s'accroître avec le temps. Une réduction du houppier n'est possible que d'une manière très prononcée, ce qui serait néfaste à la santé de l'arbre. L'assiette mécanique de l'arbre (racines d'ancrage) n'arrive pas à stabiliser le mouvement du déracinement. Les parties métalliques servant à maintenir se sont déformées sous la charge.

Le passage de piétons en bordure de parcelle (servitude) ne peut se faire qu'en réduisant fortement donc le houppier.

Au vu de la situation, une sécurisation est nécessaire car le processus engagé va s'accroître.

Préconisations : abattage

Remplacement :

Sorbier des oiseaux en tige (*Sorbus aucuparia*) de 20/22cm de circonférence

Béguin Nicolas
Arboriste-conseils

Morges, le 02/11/25